

PV Définitif
Conseil d'établissement du 27 septembre 2022
(affiché le 23/11/2022)

Présents, membres avec voix délibérative : 13

A . DOUAIRE-BANNY, COCAC adjointe ; A.-S GOUIX, proviseure ; L. AZOUAGH, DAF-ACS F. CHANUT, proviseur-adjoint ; M. EL BADAoui, CPE ; F. FONTAINE, directeur élémentaire ; A. HOSNY-GUINARD, directrice maternelle.

M .ALAOUI, représentant des personnels du 1^{er} degré ; Mme LANGLOIS, représentante des personnels du 2nd degré ; Mme SABY, représentante des personnels du 2nd degré ; Mme AZZAM ; représentante des personnels du 2nd degré.

M. JOLLAIN, représentant des parents ; M. BARON , représentant des parents.

Présents, invités : 5

M. DUGRAVOT, représentant des FFEAU ; M. MATTA, représentant du monde économique (Total)
M .GRIMA, Mme MORIOU, M. NASSIF conseillers des français de l'étranger.

Excusés : M. H. HENRY, Conseiller de coopération et d'action culturelle, Mme M. LOPEZ, membre de droit, M. C. HAMMAMI représentant élu des personnels, M. J.-P. HAYE, représentant élu des parents d'élèves, M.A. MATTA, représentant élu des élèves, M. L. RIGAUD, conseiller des Français de l'étranger, M. H. SEROL, conseiller des Français de l'étranger.

Madame la présidente du conseil d'établissement propose un tour de table préalable.

13 membres à voix délibérative sont présents à l'ouverture de la séance. Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 17h38.

M. F. CHANUT, membre de droit, est désigné secrétaire de séance.

M. J.-F. JOLLAIN, représentant élu des parents d'élèves, est désigné secrétaire de séance adjoint.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 16/06/2022.
2. Présentation du budget rectifié n°2 pour avis.
3. Questions diverses.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (13/13).

1. Approbation du PV de la séance du 16/06/2022.

Le procès-verbal de la séance du 16/06/2022 est approuvé à l'unanimité (13/13).

2. Présentation du budget rectifié n°2 pour avis.

Madame la Directrice administrative et financière rappelle la définition d'un budget et son fonctionnement en année civile et que le budget initial a été modifié deux fois. Ce BR2 modifie le BR1, il tient compte des tarifs validés par l'A.E.F.E. et les autorités locales et prend en considération des investissements et des travaux.

Fonctionnement

- Augmentation du nombre d'élèves +21 élèves portant le nombre à 1722 au 27/09
- Augmentation des tarifs: +600 000,00
- Augmentation des charges de personnels: +600 000,00 (AES, départs)
- Transport : + 450 000,00 (3 bus supplémentaires en septembre)

Les représentants élus des personnels posent une question sur les départs : départs à la retraite, démissions au 1er septembre répond Madame la D.A.F.

Investissements

- Les travaux programmés sur 2022 seront reportés en 2023
- Les études de ces travaux sont maintenues (automne 2022)
- Une planification sera fixée prochainement

Précision : les investissements sont pluriannuels.

Un représentant élu des parents pose la question de l'augmentation des bénéfices permis par le report de certains travaux. C'est au moment du compte financier que pourront être évalués les bénéfices réalisés.

Pénalités

- 1 amende en 2020 pour non-respect des règles du Covid
- 1 amende en 2021 pour non-respect des règles du Covid

Tous les recours ont été faits et le lycée a été débouté. Pour rappel ces amendes concernent : en 2020 le non-respect de la distanciation physique (visite du Père Noël) rendu public via une photo prise et postée sur les réseaux sociaux par un parent d'élève ; en 2021, un enseignant est entré dans l'enceinte du lycée sans avoir reçu le résultat négatif de son test PCR, alors obligatoire et l'inspecteur de l'ADEK l'a constaté. Le résultat négatif lui avait été envoyé dès réception. Ces amendes se montent à 500,000 AED.

Variation BR1 et BR2

- **Recettes:**

+1 050 000,00: frais scolaires et transport

- **Dépenses**

+ 500 000,00: amendes

Solde + 550 000,00

Conclusion

- Le budget 2022 permettra de prendre en charge les projets qui ont été programmés sans difficulté particulière.
- Les modifications pourront prendre en charge les projets de l'UJS, des AES ainsi que des actions sportives et culturelles.

La chronologie budgétaire cette année a été profondément modifiée et les dates avancées d'un mois.

Les représentants des personnels s'interrogent sur le montant de la Participation financière complémentaire (P.F.C.) alors que le taux de change est mouvant. La PFC est un % calculé sur les frais d'écolage et reste fixée à 6%. Cette part fixe est appliquée dans tout le réseau et ne peut donc pas varier en fonction des taux de change.

Les membres du conseil sont également informés que l'AEFE participe au fonctionnement de l'école en mettant à disposition des personnels détachés (Direction, EEMCP2, EMFE, enseignants) et exerce une fonction de conseil qui est moins quantifiable et visible. L'AEFE finance également la sécurité des établissements sur présentation de dossier et peut participer à des projets immobiliers comme elle s'implique dans les bourses scolaires.

Les représentants élus des parents d'élèves veulent savoir comment la volonté présidentielle de passer de 390000 à 700000 élèves dans le réseau d'ici 2030 va se réaliser, comment le lycée peut accueillir 3000 élèves. Madame La Conseillère culturelle précise que l'objectif du doublement des effectifs vise aussi la création d'établissements (un 8^{ème} est annoncé aux Emirats) et l'homologation d'écoles déjà existantes et réunissant les conditions pour être intégrées. Il ne s'agit pas de doubler les effectifs des lycées existants. Toutefois, la communauté scolaire est invitée à soutenir les établissements tels que Louis Massignon dans leur fonctionnement et leur croissance.

AVIS

FAVORABLE : 13

DEFAVORABLE : 0

ABSTENTION : 0

3. Questions diverses.

Un représentant élu des parents d'élèves pose la question de la Prépa PASS votée au conseil d'établissement du 16 juin 2022.

Un avis défavorable de l'AEFE n'a pas permis de mettre en œuvre ce projet. Un EGD ne peut pas accueillir un prestataire privé à vocation commerciale ; les parents demeurent libres d'y inscrire leurs enfants de manière privée.

La PRIO porte à la connaissance des familles les voies d'orientation.

Une visite institutionnelle a eu lieu la semaine dernière (M. J.-P. NEGREL, Directeur adjoint de l'AEFE et J.-C. MAIGNAN, adjoint au chef de secteur), au cours de laquelle de nombreuses questions ont été abordées (coût de la vie...) notamment pendant les réunions avec les représentants des personnels ou des parents. Le dialogue social se poursuit.

Une année riche s'ouvre grâce à l'allègement des mesures sanitaires qui devrait permettre d'accueillir de nouveau les parents dans l'école (animation ...). Deux sujets importants sont à retenir : la sécurisation des entrées et la rénovation du bâtiment B' (gymnase, piscine, auditorium) pour laquelle des provisions sont nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h06.

Frédéric-Pierre CHANUT
Secrétaire de séance

Jean-François JOLLAIN
Secrétaire adjoint de séance

Anne-Sophie GONIX
Provisseure

3